



Institut National de Jeunes Sourds de Paris  
**PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2020**

Synthèse



# Table des matières

<b>Présentation du projet</b>	<b>page 3</b>
<b>Priorités 2016-2020</b>	<b>page 7</b>
Quels défis à relever ?	page 8
Les grandes orientations	page 9
1. ORIENTATION ET INSERTION	
2. PROJET PERSONNALISE	
3. RECHERCHE ET PRATIQUE INNOVANTES	
4. PROJET LINGUISTIQUE	
5. ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES AUX SITUATIONS COMPLEXES	
6. ADMISSION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ELEVES	
7. ACCOMPAGNEMENT EN MATERNELLE-ELEMENTAIRE, ACCOMPAGNEMENT PRECOCE	
8. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES JEUNES ET DES PARENTS	
9. ORGANISATION INTERNE	
10. PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE LA COMMUNAUTE SOURDE	
Quels facteurs de succès ?	page 21

# PRESENTATION DU PROJET

# Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

- **Un document de référence :**

- Il décrit le fonctionnement, la politique pédagogique et éducative de l'établissement
- Il fixe les objectifs d'évolution à 5 ans.

- **Une démarche participative...**

- Une réflexion collective qui a associé l'ensemble des professionnels, les représentants des élèves et des parents et des partenaires en 2015-2016 (ateliers thématiques lors des journées institutionnelles, entretiens clés, CVS, réunions de délégués, CTE, ...)
- Une mise en œuvre qui va nécessiter l'implication de tous, notamment à travers l'instauration d'un Comité de suivi et de groupes de travail.

➔ **Le projet fédère** les professionnels, les jeunes et les parents autour de principes et d'une dynamique partagés.

# De quoi parle le projet d'établissement ?

## I. Présentation de l'INJS de Paris :

- Les missions : proposer un enseignement adapté et un accompagnement médico-social auprès de jeunes sourds de 3 à 20 ans
- L'offre scolaire et de formation : de la maternelle au lycée
- L'accompagnement proposé : pédagogique, éducatif, social, santé...
- Les services supports : administratif, technique, interprètes
- Le Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds (CPSAS)
- La recherche et les pratiques innovantes
- Le patrimoine historique et culturel de l'Institut, son rayonnement en France et à l'étranger, la bibliothèque

# De quoi parle le projet d'établissement ?

## II. La dynamique de travail collectif

- Les engagements des professionnels (Charte)
- Le projet linguistique, pour garantir la liberté de choix entre une communication bilingue (langue des signes et langue française) et une communication en langue française)
- La vie institutionnelle : les temps forts, les instances

## III. Le parcours de l'élève à l'INJS

- Présentation du public accueilli (classes, provenance géographique, besoins)
- L'admission et l'accueil à l'INJS
- L'accompagnement des phases difficiles et des situations complexes
- L'accompagnement des jeunes dans leur orientation et leur insertion socio-professionnelle.

# LES PRIORITES 2016-2020 DE L'INJS DE PARIS

## Quels défis à relever ?

- L'INJS veut rester **un lieu ressources** pour la reconnaissance et l'inclusion des personnes sourdes.
- L'INJS veut conforter **sa place incontournable** dans l'enseignement et l'accompagnement spécialisés **à Paris, en Ile-de-France et au-delà.**
- Nécessité d'adapter en **permanence** la scolarisation, la formation, l'accompagnement aux besoins et attentes des jeunes dont le profil évolue. De nouveaux chantiers sont à mener...
- ... Pour cela, l'INJS doit :
  - **S'engager plus fortement avec l'Etat et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France**, qui le contrôlent et le financent
  - **Mieux coopérer avec l'Education nationale, les établissements scolaires parisiens** qui accueillent des élèves sourds (conventions), **et la Région Ile-de-France** qui est compétente pour soutenir la formation professionnelle et l'apprentissage.



# Quelles sont les grandes orientations 2016-2020 ?

- 1. ORIENTATION ET INSERTION**
- 2. PROJET PERSONNALISE**
- 3. RECHERCHE ET PRATIQUE INNOVANTES**
- 4. PROJET LINGUISITIQUE**
- 5. ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES AUX SITUATIONS COMPLEXES**
- 6. ADMISSION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ELEVES**
- 7. ACCOMPAGNEMENT EN MATERNELLE-ELEMENTAIRE, ACCOMPAGNEMENT PRECOCE**
- 8. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES JEUNES ET DES PARENTS**
- 9. ORGANISATION INTERNE**
- 10. PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE LA COMMUNAUTE SOURDE**

## 1. ORIENTATION ET INSERTION

### ■ **Que deviennent les jeunes après l'INJS ?**

- Conduire une enquête auprès des anciens élèves (Quels sont leurs parcours ? Quels appuis sollicitent-ils ?)
- Identifier les besoins complémentaires d'accompagnement après l'INJS (formation, insertion)

### ■ **Comment mieux valoriser le lycée professionnel ?**

- Communiquer davantage sur les filières proposées auprès des jeunes sourds dans toute la France
- Lors de l'admission, mieux informer les jeunes sur les filières (exigences, débouchés,...)
- Rapprocher les ateliers du monde de l'entreprise (équipements des ateliers, rencontres entreprises,...)
- Rapprocher les élèves du monde de l'entreprise (stages, travaux d'application,...)

### ■ **Quels nouveaux projets développer ?**

- Renforcer les liens entre les services, « l'Après Saint-Jacques » et le CPSAS
- Consolider l'accompagnement à l'orientation dès le collège
- Renforcer les liens entre enseignants du lycée professionnel (technique / général)
- Renforcer la coordination entre la bibliothèque et le CDI.

## 2. PROJET PERSONNALISE

*PIA : projet individualisé d'accompagnement (INJS) - PPS : projet personnalisé de scolarisation (MDPH)*

- **Comment faire du « PIA » le projet d'accompagnement global pour chaque jeune accueilli ?**
  - Préciser la fonction des différents projets personnalisés (PIA, PPS, ...) et leur articulation
  - Centraliser dans le PIA toutes les dimensions de l'accompagnement
- **Comment mieux se concerter entre professionnels autour du « PIA » ?**
  - Préciser le rôle du référent
  - Renforcer le dialogue avec le jeune et les parents
  - Rendre le PIA plus lisible pour le jeune et les parents
  - Mieux se coordonner entre professionnels
  - Mieux suivre la mise en œuvre du projet personnalisé
- **Comment personnaliser le « projet linguistique » ?**
  - Mettre en place un projet linguistique en fonction des besoins du jeune
  - Organiser la coordination entre professionnels autour de ce projet
  - Evaluer le niveau de langue - LSF de chaque jeune.

## 3. RECHERCHE ET INNOVATION

### ■ **Quelle stratégie de l'INJS ?**

- Organiser la mise en œuvre de cette mission de recherche, valoriser l'innovation
- Identifier les thèmes prioritaires
- Associer davantage l'ensemble des professionnels de l'INJS à la recherche et à l'innovation

### ■ **Comment financer ?**

Mécénat ? Appels à projets ? Programme de recherche clinique (PHRC) ?

### ■ **Avec quels partenaires ?**

- Identifier les partenaires (clinique, culture, promotion de la santé – prévention, ...)
- Evaluer la qualité de nos relations avec ces partenaires
- Développer de nouveaux partenariats.

## 4. PROJET LINGUISTIQUE DE L'INJS

*Le projet linguistique a pour ambition de promouvoir la liberté de choix entre :*

- *une communication bilingue (langue des signes et langue française)*
- *et une communication en langue française.*

*3 « pôles ressources » (groupes de travail de professionnels de différentes disciplines, travaillant sur la mise en œuvre de ce projet, notamment au niveau des enseignements) :*

- *le pôle français oral,*
- *le pôle français écrit,*
- *le pôle langue des signes française (LSF).*

*Les objectifs 2016-2020 :*

- **Communiquer le projet linguistique dans une version actualisée et plus compréhensible**
- **Relancer et poursuivre les actions de mise en œuvre du projet linguistique institutionnel (en particulier pour le Pôle Français écrit).**

## 5. ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS COMPLEXES

- **Comment adapter l'accompagnement auprès des jeunes aux situations les plus complexes ?** (troubles psychologiques, difficultés familiales, difficultés sociales, multi-handicaps,...)
  - Développer l'aménagement de la scolarité (emplois-du-temps, etc.)
  - Développer des accompagnement « relais » en cas de difficultés importantes en classe (comme pour le dispositif « découverte professionnelle »)
  
- **Comment encore mieux gérer les incidents qui peuvent survenir au quotidien ?**
  - Mieux informer les professionnels sur la gestion des incidents (procédure)
  - Analyser régulièrement tous les incidents survenus pour améliorer le fonctionnement de l'établissement
  - Préciser comment sont gérées les sanctions.

## 6. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

- **Quelle est la politique d'admission de l'INJS ?**
  - Poursuivre le dialogue avec l'Education nationale (Rectorat de Paris) sur les affectations
  - Engager une réflexion avec les 3 Académies de l'Education nationale d'Ile-de-France et l'Agence régionale de santé : les dispositifs d'accompagnement des jeunes sourds existants sont-ils suffisant ? Quels sont les autres besoins ?
  - Mieux communiquer auprès des professionnels sur les décisions d'admission (pourquoi la Commission d'admission valide ou non une demande d'admission)
  - Préciser comment sont réorientés les jeunes qui ne peuvent pas être admis à l'INJS en raison de leurs difficultés (importance des troubles associés)
- **Comment améliorer le déroulement de l'admission ?**
  - Retravailler les supports d'évaluation (tests, bilans)
  - Mieux anticiper l'accueil du nouvel élève (projet personnalisé, organisation de la scolarité)
- **Comment mieux accompagner le passage du collège au lycée ?**

## 7. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES ET DES PARENTS

- **Comment sensibiliser les jeunes et les parents pour qu'ils participent davantage collectivement à l'organisation et au fonctionnement de l'INJS ?**
  - Renforcer l'information sur les formes de participation (délégués, représentants de parents, ...)
  - Préciser en quoi consiste le rôle de représentant des parents (conseils de classe, CVS)
- **Comment soutenir davantage les jeunes délégués dans l'exercice de leur mission ?**
  - En encourageant les autres jeunes à faire remonter leurs attentes auprès des délégués
  - En soutenant les délégués dans leur communication auprès des autres jeunes (décisions prises, règles de fonctionnement)
- **Comment mobiliser davantage les parents ?**



## 7. ACCOMPAGNEMENT EN MATERNELLE-ELEMENTAIRE, ACCOMPAGNEMENT PRECOCE

### ■ **Comment consolider l'accompagnement en maternelle et en élémentaire ?**

- Mener une réflexion avec les 3 Académies d'Ile-de-France (Education nationale) et l'Agence régionale de santé (Quels sont les besoins des jeunes sourds en maternelle et en élémentaire ? Comment l'INJS peut y répondre ?)
- Développer la scolarisation en maternelle (en individuel dans des écoles maternelles avec des temps de regroupement des élèves sourds)
- Réfléchir à l'évolution de la prise en charge orthophonique en maternelle.

### ■ **Comment développer l'accompagnement des tout-petits (accompagnement précoce) ?**

- En fonction des besoins en Ile-de-France, réfléchir à un projet de service d'accompagnement familial et éducatif (SAFEP)
- Développer les partenariats avec les structures en charge du diagnostic et du repérage précoce de la surdité (Hôpital Necker, Hôpital Debré ...)
- Développer les partenariats avec les structures petite enfance accueillant des enfants sourds, pour mieux préparer l'entrée en maternelle.

## 8. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES ET DES PARENTS

- **Comment sensibiliser les jeunes et les parents pour qu'ils participent davantage collectivement à l'organisation et au fonctionnement de l'INJS ?**
  - Renforcer l'information sur les formes de participation (délégués, représentants de parents, ...)
  - Préciser en quoi consiste le rôle de représentant des parents (conseils de classe, CVS)
  
- **Comment soutenir davantage les jeunes délégués dans l'exercice de leur mission ?**
  - En encourageant les autres jeunes à faire remonter leurs attentes auprès des délégués
  - En soutenant les délégués dans leur communication auprès des autres jeunes (décisions prises, règles de fonctionnement)
  
- **Comment mobiliser davantage les parents ?**

## 9. L'AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION INTERNE

### ■ **Comment renforcer le partage des principes communs entre professionnels ?**

*Une « charte d'établissement » précise les engagements de tous les professionnels de l'INJS, envers les jeunes accueillis et les parents, envers les collègues et l'Institut.*

- Mieux diffuser la Charte et s'assurer de son appropriation par tous les professionnels
- Apporter des solutions pour mieux concilier :
  - confidentialité des informations sur le jeune et sa famille
  - et le nécessaire partage d'informations entre professionnels.

### ■ **Comment soutenir davantage les professionnels dans l'exercice de leurs missions ?**

Formations, Accueil des nouveaux professionnels, Espaces de réflexion entre professionnels, ...

### ■ **Comment poursuivre la modernisation de l'organisation ?**

- Renforcer la communication interne (vie de l'Institut, projets, ...)
- Améliorer l'accueil (physique et téléphonique)
- Renforcer la sécurité (par exemple, sur la circulation des élèves dans l'établissement et à l'extérieur)
- Moderniser la comptabilité – analyse financière.

## **10. LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE LA « COMMUNAUTE SOURDE » A L'INJS**

*L'INJS de Paris est le premier établissement public pour enfants sourds créé au monde (à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle).  
Il souhaite valoriser son histoire et rester un lieu ressources pour la « communauté sourde ».*

### ■ **Comment valoriser davantage ce patrimoine ?**

Quels rôles peuvent jouer les professionnels de l'INJS ? Comment s'organiser ?

### ■ **Quels projets développer pour se saisir pleinement des atouts du site ?**

Par exemple, quel projet mettre en place pour le jardin ?

### ■ **L'INJS peut-il être érigé en centre culturel et historique de la « communauté sourde » ?**

- Quels sont les besoins ?
- Comment mieux équiper la bibliothèque ? Projet de musée virtuel ? Projet de numérisation des documents historiques, avec base de données ?
- Quels partenariats développer ?

## Les conditions de réussite

- Un suivi de la mise en œuvre de ces 10 priorités par un « Comité de suivi », représentant tous les services.
- Des temps de réflexion pour les professionnels sur ces chantiers, dès la rentrée scolaire 2016
- L'association des représentants des jeunes (délégués) et des parents (conseils de classe, CVS) aux réflexions
- L'implication de tous les services, avec des échanges réguliers au sein des équipes
- Une communication régulière sur les avancées du projet, en interne et en externe.